



Déclaration de revenu d'une maladie professionnelles

Par YY63

Bonjour,
J'ai été en arrêt de travail et j'ai perçu des indemnités journalières, ma maladie a été reconnue en tant que maladie professionnelle et du coup mon arrêt du travail a été requalifié en arrêt pour maladie professionnelle.
sur ma déclaration pré-remplie de revenu, la sécurité a déclaré la totalité des indemnités journalières perçues.
Est il vrai que pour une maladie professionnelle, je bénéficie d'une exonération de 50 pour cent sur mes IJ perçues ?
Si oui, comment dois-je procéder pour en bénéficier ?
Cordialement.

Par morobar

Bonjour,
C'est exact, exonération à 50%
Vous rectifiez le montant en ligne 1AS de votre déclaration papier.
Vous conservez dans le dossier une copie de la notification de requalification, ainsi vous n'aurez pas à la chercher en cas de demande du fisc.

Par YY63

Bonsoir,
Merci pour votre réponse.
je déclare mes revenus en ligne directement, j'y joindrais la notification si possible.
Cordialement.

Par YY63

Bonjour,
Par contre, le complément du salaire versé par mon employeur est il lui aussi exonéré ?
Cordialement.

Par morobar

j'y joindrais la notification si possible
Pas de pièce jointe possible.
D'où mon conseil de garder copie de la notification avec les autres éléments du dossier.
le complément du salaire versé par mon employeur est il lui aussi exonéré ?
Non.